

COMMUNE DE HAUTERIVES

Délibérations du Conseil municipal Séance du 3 septembre 2019

L'an deux mille dix-neuf, le trois septembre à 19 h 15, le Conseil municipal de HAUTERIVES, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Florent BRUNET, Maire.

Date de la convocation : 26 août 2019.

Présents : Mmes Geneviève REVOL, Eliane BIANCHERI, Delphine LALLIER, Marinette NOIR, Véronique BOURGEON, Estelle MATHON, Odile LAFITTE, MM. Régis CHANCRIN, François CHARRIN, Serge BONGARD, Yann FELIX, Patrice PEY, Bertrand FROGET, Serge VOLLE.

Absents excusés : MM. Jordan LEGER et André BACHELIN.

Pouvoir :

Secrétaire de séance : Mme Delphine LALLIER.

La séance est ouverte à 19 h 15.

Délibération n° 1 : Demande de subvention au Département pour l'aménagement des abords de la Route de Romans

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée le projet d'aménagement de la Rue Lacroix qui devrait débiter en novembre 2019.

Dans le prolongement de cet aménagement, le CABINET BEAUR a préparé une estimation de l'aménagement des abords de la RD 538, avec création de parkings en béton désactivé et traitement d'une partie de la chaussée en revêtement bétonné, afin d'attirer visuellement l'attention des usagers sur les flux piétons importants sur cette portion de route.

Le coût estimatif de la dépense s'élève à 114 490,09 € ht (dont honoraires et frais divers).

Monsieur le Maire propose de faire une demande de subvention au conseil départemental pour ce projet.

DELIBERATION : Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

Délibération n° 2 : Convention avec le Département pour la subvention du projet d'aménagement de la Rue Lacroix

Monsieur le Maire explique à l'assemblée que le Département de la Drôme a décidé, lors de sa commission permanente du 8 juillet 2019, d'accorder à la commune de Hauterives, une subvention de 64 482 € pour le projet d'aménagement de la Rue Lacroix.

Une convention doit être signée entre les 2 parties, fixant entre autre les modalités de versement de la subvention.

DELIBERATION : Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

Délibération n° 3 : Demande de fonds de concours communautaire pour le projet d'aménagement de la Rue LACROIX

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de faire une demande de subvention au titre des fonds de concours à la Communauté de communes Porte de DROMARDECHE pour le projet d'aménagement de la Rue Lacroix.

Le montant de l'opération est estimé à 355 603,91 € ht (honoraires inclus).

Il demande au conseil d'émettre un avis sur une demande de fonds de concours de 50 000 €.

DELIBERATION : Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

Délibération n°4 : Demande de subvention à l'AGENCE de l'EAU pour le renouvellement de canalisations AEP – 1^{ère} tranche dans le cadre du SDAEP

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la délibération du 8 avril 2019 approuvant le Schéma directeur d'alimentation en eau potable de la commune.

Suite au programme des travaux à effectuer pour la mise en conformité des réseaux AEP, il est proposé de faire une 1^{ère} tranche de travaux sur l'année 2020, l'ensemble des travaux prévus dans le SDAEP s'échelonnant sur 18 années.

Les travaux de la 1^{ère} tranche concernent les renouvellements :

- Camping DN 8 et maillage en DN 100
- Branchement long Pichières
- Branchement long Roselières St-Germain
- Branchement Long Piveteau Barre – Chemin vivier
- AEP quai de la Galaure et Mairie
- AEP D 51 – ZA Treigneux
- AEP distribution vers Sabots

pour un montant total de 510 067,85 € ht (honoraires MO inclus).

Monsieur le Maire propose de faire une demande de subvention à l'AGENCE DE L'EAU Rhône Méditerranée Corse pour le renouvellement du réseau AEP – 1^{ère} tranche du SDAEP.

DELIBERATION : Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

Délibération n° 5 : Actualisation des statuts du Syndicat d'énergie de la Drôme

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de Monsieur le Président du Syndicat Départemental d'Energies de la Drôme reçu le 16 août 2019, lui notifiant la délibération du Comité syndical du 17 juin 2019 relative à la révision des statuts du syndicat.

Cette révision s'appuyant sur la loi N°2015-991 du 7 août 2015 portant sur la nouvelle organisation territoriale de la République dite loi NOTRe ainsi que sur le Schéma Départemental de Coopération Intercommunale instauré par les services de l'Etat, permettra au Syndicat de mieux répondre aux attentes des collectivités drômoises.

Monsieur le Maire présente ensuite les principales actualisations des statuts du SDED.

Conformément à l'article L. 5711-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil municipal dispose d'un délai de trois mois pour se prononcer sur cette modification. A défaut, sa décision sera réputée favorable.

La décision de modification, si la condition de majorité qualifiée est réunie, sera prise par arrêté préfectoral.

DELIBERATION : Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

Délibération n°6 : Convention avec le Syndicat ADN pour le déploiement de la fibre optique

Dans le cadre du déploiement de la fibre optique par le syndicat ADN, trois types de convention seront proposés à la commune et aux propriétaires concernés :

Convention A : pour accéder à des terrains privés pour installer la fibre sur des poteaux existants d'Orange ou d'Enedis grâce à l'utilisation d'une servitude ou d'un droit de passage existant.

Convention B : pour réaliser des travaux (nouveaux tracés souterrains ou implantation de poteaux) et pour mettre en place une nouvelle servitude pour ADN.

Convention C : pour passer en façades des habitations et pour mettre en place une nouvelle servitude pour ADN.

Le conseil municipal doit autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions nécessaires au déploiement de la fibre optique sur le territoire communal.

DELIBERATION : Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

Délibération n° 7 : Demande de subvention au titre des amendes de police du département – sécurisation arrêt de cars du hameau de Treigneux.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de faire une demande de subvention au Conseil Départemental au titre des Amendes de Police pour la sécurisation de l'arrêt de cars sur la RD 51 au Hameau de Treigneux.

Le projet consiste en l'achat de panneaux de signalisation solaire à leds et d'un abri bus pour un coût total de 7 463,18 € ht.

DELIBERATION : Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

Délibération n° 8 : Décision modificative N°1 – Budget annexe PALAIS IDEAL

Vu le vote du compte administratif le 8 avril 2019,
Vu le vote du budget primitif voté le 8 avril 2019,

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'autoriser la décision modificative suivante :

Section DE FONCTIONNEMENT

Chapitre 011 - Article D – 60632 : 3 000
Chapitre 011 - Article D – 611 : 35 000
Chapitre 011 – Article D – 6135 : 7 000
Chapitre 011 – Article D – 6156 : 2 000
Chapitre 011 – Article D – 6184 : 3 000
Chapitre 011 – Article D – 6226 : 10 000
Chapitre 011 – Article D – 6232 : 40 000

Chapitre 70 – Article R – 70688 : 100 000

DELIBERATION : Le conseil municipal accepte à l'unanimité

Délibération n°9 : Décision modificative N°1 – Budget annexe EAU et ASSAINISSEMENT

Vu le vote du compte administratif le 8 avril 2019,
Vu le vote du budget primitif voté le 8 avril 2019,

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'autoriser la décision modificative suivante :

Section DE FONCTIONNEMENT

Chapitre 011 - Article D – 61521 : - 2 000
Chapitre 011 – Article D – 6226 : + 6 000
Chapitre 023 : - 4 000

Section D'INVESTISSEMENT

Chapitre 10 - Article R – 10226 : + 4 000
Chapitre 021 : - 4 000

DELIBERATION : Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

Délibération n°10 : Décision modificative N°2 – Budget PRINCIPAL

Vu le vote du compte administratif le 8 avril 2019,
Vu le vote du budget primitif voté le 8 avril 2019,

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'autoriser la décision modificative suivante :

Section DE FONCTIONNEMENT

Chapitre 011 - Article D – 611 : - 10 000

Chapitre 014 – Article D – 739223 : + 10 000

DELIBERATION : Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

Délibération n° 11 – Décision modificative N°1 – Budget annexe BOUTIQUE

Vu le vote du compte administratif le 8 avril 2019,
Vu le vote du budget primitif voté le 8 avril 2019,

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'autoriser la décision modificative suivante :

Section DE FONCTIONNEMENT

Chapitre 011 - Article D – 6078 : 30 000

Chapitre 70 – Article R – 7078 : 30 000

DELIBERATION : Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

Délibération n° 12 – Création d'un emploi contractuel pour besoin saisonnier

L'autorité territoriale explique au conseil que :

Vu la [loi n° 82-213 du 2 mars 1982](#) relative aux droits et libertés des communes et de leurs établissements publics,

Vu la [loi n° 84-53 du 26 janvier 1984](#) portant statuts de la Fonction Publique Territoriale,

Vu [l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984](#) en vertu duquel les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement ; et que celui-ci doit mentionner sur quel grade et à quel niveau de rémunération il habilite l'autorité à recruter,

Considérant qu'en raison d'un surcroît de travail au service technique,

Il y aurait lieu, de créer 1 emploi saisonnier d'adjoint technique contractuel à temps complet ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

1. la création de 1 emploi saisonnier d'adjoint technique contractuel du 3 au 30 septembre 2019, avec possibilité de renouvellement tacite,
2. de préciser que la durée hebdomadaire de l'emploi sera de 35 heures/semaine.
3. que la rémunération s'effectuera sur la base de l'IB 348, majoré 326 et l'indemnité de dimanche et jours fériés le cas échéant.
4. d'autoriser Monsieur le Maire à recruter 1 agent contractuel pour pourvoir à cet emploi.

DELIBERATION : Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

Délibération n° 13 : Tarifs boutique du Palais idéal

Le Conseil Municipal,

Vu la délibération du 16 Février 1994 créant une régie de recettes pour l'encaissement des produits de la vente des articles de la boutique du Palais Idéal,
Après en avoir délibéré,

FIXE le prix de vente des articles, dont le détail est mentionné ci-dessous, aux valeurs suivantes (TVA incluse), à compter du 10 septembre 2019 :

libellé article	prix de vente ttc	
ARTISANAT		
PRESSE PAPIER CAILLOU	7,00	
PORTE CLE CAILLOU	7,80	
MAGNET CAILLOU	4,40	
MOULAGE DEESSE	4,70	
MOULAGE DES	4,70	
MOULAGE ANIMAUX	4,50	
MOULAGE CHIEN	17,90	
MOULAGE GEANTS	20,50	
MOULAGE PIERRE GM	8,00	
MOULAGE PIERRE PM	4,70	
MOULAGE PALAIS	34,50	
SPIRALE	59,00	
ANIMAUX PATE A PAPIER	23,00	
CABANE OISEAU A FABRIQUER	9,50	
ENVELOPPE CADEAUX	5,00	
MARQUE PAGE PLUME	5,50	
BRACELET FANTAISIE (société martineau)	7,35	
<i>PORTE CLE</i>	15,00	
<i>BOUCLE D OREILLE</i>	39,00	
<i>BOUCLE D OREILLEPA</i>	25,00	
<i>PENDENTIF CORDON</i>	29,00	
<i>PENDENTIF GEANT CORDON</i>	21,00	
<i>PENDENTIF PA CORDON PM</i>	15,00	
<i>PENDENTIF PA CORDON GM</i>	21,00	
<i>BRACELET CORDON</i>	25,00	
ENFANTS		
BOULE NEIGE	4,80	
BOULE DE NEIGE	5,90	
BOULE DE NEIGE ANIMAL	6,00	
BOUSSOLE	3,80	
MEMORY	11,00	
APPAREIL PHOTO ENFANTS	4,10	
PELUCHE chouette	13,20	
PELUCHE ecreuil	13,20	
PELUCHE lapin	13,20	
PELUCHE chauve souris	13,20	
PELUCHE tortue	13,20	
PELUCHE mouflon	13,20	
PELUCHE cheval	13,20	
JEU VIDEO	10,00	

TORCHE DYNAMO ECOTRONIC	9,50	
PORTE CLE	2,20	
PORTE CLE SIFFLET DANI	4,60	
BOULE VOLANTE	2,00	
DROLES DE TETES	2,00	
TOUPIES	4,00	
OISEAUX SIFFLEURS	4,50	
COLORIAGE (3 modèles)	3,00	
MAQUETTE	2,50	
AFFICHE A COLORIER	7,00	
TAMPONS AVEC ENCREUR	10,50	
TOUPIE	2,20	
LIBRAIRIE ART		
J DUBUFFET UN BARBARE EN EUROPE	35,00	nouveau
VOYAGES EN PEINTURE	55,00	nouveau
LETTRES DEGAS	9,75	
ALMANACH DES GRANDS	9,20	
REVES DE FEMMES VIRGINIA WOOLF	2,00	
QUE JE VOUS AIME QUE JE TAIME	2,00	
PETIT ALMANACH	9,20	
L HISTOIRE DE LAPIN TUR TORONI NIELE	2,80	
NOTES D UN PEINTRE MATISSE HENRI	10,50	
JE NE SAIS CE QUE JE VOIS GIACOMETTI	4,50	
L ART BRUT UN FANTASME DE DELAUAUX	13,00	
L ART D AIMER LES PLUS COLLECTIF	2,00	
LA VIE SECRETE DE SALVADOR DALI	12,50	
LE DESIR ATTRAPE PAR LA QUEUE PICASSO	6,00	
LE MUSEE IMAGINAIRE MALRAUX	13,10	
LES MOUSTACHES RADA DALI	2,00	
LETTRES A SON FRERE THEO VAN GOGH	12,90	
MALRAUX FACE AUX JEUNES	2,00	
MANIFESTES DU SURREALISME BRETON	8,30	
L INTRANQUILLE GAROUSTE	6,90	
FAIRE AVEC SES MAINS	5,10	
JOURNAL DELACROIX	3,00	
LA PEINTURE COMME POUSSIN	3,00	
CELUI QUI VIENT LE COURRIER	4,00	
LIVRET ILLUSTRÉ	4,50	
ITINERAIRE D ART SINGULIER	1,00	
REVOLTES MERVEILLEUX	25,00	
CHAISSAC DUBUFFET	25,00	
LA FOLIE DE L'ART BRUT	18,00	
ART BRUT MONNIN	15,50	
ART BRUT M THEVOZ	40,00	
L ART BRUT EMILIE CHAMPENOIS	9,00	
LE GAZOUILLIS DES ELEPHANTS	39,00	
DES FOUS ET DES HOMMES AVANT L'ART BRUT	35,00	
ATLAS France INSOLITE	34,90	

LES BATISSEURS DE L IMAGINAIRE	65,00	
GAUDI CHEVAL VIE CROISEE CHAZ.	4,00	
ART BRUT MEIZELS BROCHE	39,95	
ART BRUT MEIZELS RELIE	59,95	
ITINERAIRE SPIRITUEL CHAZAUD	14,80	
POURQUOI FC EST UN ARTISTE ? CHAZAUD	5,80	
CHAZAUD GB/D	7,50	
GAUDI CHEVAL ARCHIT. CHAZAUD	10,00	
L'ERMITE DE ROTHENEUF	6,50	
PETIT GUIDE ART INSOLITE CHAZAUD	5,20	
NIKKI DE ST PHALLE DANS LES TRACES DE GAUDI ET DU FACTEUR CHEVAL (p chazaud)	14,00	
ITINERAIRE SPIRITUEL LEGER MATISSE CHAGALL LE CORBUSIER (p chazaud)	10,00	
L'ENIGME DE LA MANIE	16,20	
ART BRUT DANCHIN	15,90	
L ART BRUT EXISTE-T-IL	27,00	
ENFERME MOI SI TU PEUX	23,00	
ERREUR DANS L'ARCHITECTURE	40,00	
ARTENSION	6,90	
ART BRUT AUX ORIGINES DE LA COLLECTION	45,00	
GAUDI	9,99	
ANDRE BRETON	4,60	
LE JARDIN DES TAROTS. ACTE SUD	19,90	
BOMARZO	19,90	
GALERIE MYAWAKI	25,00	
PETIT PIERRE	17,25	
LE JARDIN DES TAROTS. ED. ULMER	32,50	
LE CORBUSIER	29,00	
GURLHIE	28,00	
CATHEDRALE JEAN LINARD	10,00	
BETES A MORPHOSES	18,00	
PARADIS L TRUC	19,50	
ROYAUME DE L ARTIFICE	24,50	
COLLECTION ART BRUT	24,90	
DARGER	30,30	
NEK CHAND	40,00	
LA FABULOSERIE	29,00	
ART BRUT DANS LE MONDE	33,00	
ART BRUT ABCD FLAMMARION	49,90	
LE JARDIN DES TAROTS éditions chazand	27,00	
NIKI LA REVOLTE	29,00	
BROCHURE TAROTS	15,00	
LES EXCENTRIQUES	30,50	
ALOISE	32,00	
BLACKSTOCKS	20,35	
CATALOGUE ELEVATIONS	19,50	
LIVRE PRAS	35,00	
AURELIEN FROMENT TOMBEAU IDEAL DE FERDINAND CHEVAL	8,00	
DADA ART BRUT	7,90	

RICHARD GREAVES ANARCHISTES	54,00	
AQUARELLE EN DROME	19,00	
ARC EN CIEL	36,00	
GUIDE DROME DES COLLINES	13,00	
HAUTERIVES EN AQUARELLE	9,99	
GUIDE OFFICIEL	4,90	
GUIDE PATRIMOINE DROMOIS	15,00	
<i>PIERRES DE LA DROME</i>	22,00	
<i>PATRIMOINE DE LA DROME</i>	24,00	
GERTRUDE STEIN	27,00	
DVD PALAIS PREVOST	15,00	
<i>DVD BRUNIUS</i>	20,00	
CD OBSESSIONISTE	9,95	
DVD FILM	14,99	
LIVRES ENFANTS		
JE SUIS UN ARTISTE	13,50	
ALICE AU PAYS DU FACTEUR CHEVAL	12,00	
LE GEANT QUI REVAIT ELAN VERT	14,95	
LE PETIT CHEVAL BLEU ELAN VERT	14,20	
Z'ANIMAUX BIZ'ART ELAN VERT	14,20	
ARCHITECTURES D'ART BRUT	13,00	
ART BRUT CHAT MUSEE	14,40	
ART SANS SAVOIR	18,00	
BD PALAIS	11,50	
BESTIOLES D'ART BRUT	11,20	
COLORIAGE JC de CASTELBAJAC	12,20	
COLORI'ART ELAN VERT	13,50	
CRÉE AVEC TES MAINS ET PIEDS	13,95	
DUBUFFET PALETTE	18,00	
HISTOIRE DE L ART CRO MAGNON	14,90	
JE JOUE AVEC LES ARTISTES	14,50	
JE VAIS T'AVALER TOUT CRU	19,80	
LE RAT DES GOUTS COULEURS	12,50	
LE RAT DES GOUTS FORMES	12,50	
LE RAT DES GOUTS SAISONS	12,50	
LIVRE JAFFLIN MILLET	7,00	
MECHANT MECHANT	22,00	
MERCI FACTEUR	14,20	
MES TABLEAUX à HISTOIRES ELAN VERT	15,90	
NIKI ST PHALLE S ANDREWS	13,90	
PATATRAS	3,50	
POMPIDOU ELAN VERT	14,20	
UNE HISTOIRE EXTRAORDINAIRE LA POSTE	15,00	
VEHICULES ART BRUT	12,00	
ZIGOTO ELAN VERT	14,20	
LIVRES PALAIS		
100 ANS 100 REGARDS	18,00	
8 MANIERES DE REVER	15,00	

AVEVO COSTRUITO UN SOGNO	12,00	
CAHIER TESTAMENT	5,00	
CATALOGUE LA POSTE	7,90	
CITATIONS MUSEE PALAIS	3,50	
CITATIONS FACTEUR CHEVAL	3,50	
COMBIER D	6,50	
COMBIER GB	6,50	
ESPRIT DU LIEU FR	6,50	
ESPRIT DU LIEU GB	6,50	
ESPRIT DU LIEU NL	6,50	
HABITER UN PALAIS par JL PARANT	13,00	
ILE DE Pâques	43,60	
LA FIEVRE DE CHEVAL	10,00	
LECTURE ESOTERIQUE	10,00	
COMPRENDRE LE PALAIS	13,00	
LIVRE BONCOMPAIN	13,60	
LIVRE BORNE	7,00	
LIVRE COURAT	36,60	
LIVRE DENIZEAU	36,00	
LIVRE MANSET	16,75	
LIVRE PREVOST	55,00	
PAROLES D'ARTISTE	6,50	
PATRIMOINE	8,50	
PREVOST RELIE	55,00	
SABLE DES CHEMINS	16,00	
GUIDE DES MAISONS DES ILLUSTRES	14,00	
MAISON		
SET DE TABLE	6,60	
CUILLERE COLLECTION MARTINEAU	7,50	
MUG BESTIAIRE	8,90	
MUG NOIR	8,90	
MUG BLANC SILHOUETTE	7,00	
TASSE A CAFE	6,80	
MINI TASSE A CAFE BLANCHE SILHOUETTE	4,50	
MUG MAGIC	9,00	
SHOOTER	4,20	
TIRE BOUCHON CHEVAL	9,50	
DE silhouette	5,00	
DE brouette	5,00	
DE Palais décor autour	5,00	
DE Buste	5,00	
PAPETERIE		
AFFICHES DIROSA	6,50	
AFFICHES HUMAIR	6,50	
AFFICHES JC DE CASTELBAJAC	6,50	
AFFICHES KENT	6,50	
AFFICHES LATTIER	6,50	

AFFICHES N ET B	2,00	
AFFICHES FILM	4,00	
AFFICHES SAMSOFY	6,50	
AFFICHES NILS UDO	2,00	
AFFICHES PALAIS COULEUR	2,00	
AFFICHES PALAIS COULEUR	5,00	
AFFICHES POULAIN	6,50	
AFFICHES PRAS	6,50	
AFFICHES RANCILLAC	6,50	
AFFICHES SANFOURCHE	6,50	
AFFICHES TIM SHEPPARD	6,50	
AFFICHES TITOUAN	10,00	
CARNET A5	5,00	
CARNET BESTIAIRE	2,80	
CARTES MINI VITRINE	4,80	
CARTES POSTALES	0,60	
CARTES POSTALES artistes	1,00	
CARTES POSTALES Dozier	1,00	
CARTES POSTALES enfants création	1,00	
CARTES POSTALES Niki	1,00	
CARTES POSTALES panoramiques	1,00	
CARTES POSTALES prestige	1,00	
CARTES POSTALES Titouan	1,00	
CRAYON FIN BESTIAIRE	1,80	
CRAYONS ANIMAL	6,00	
CRAYONS ANIMAL AU DETAIL	1,80	
CRAYONS ANIMAL RESINE	2,10	
CRAYONS ANIMAL SAFARI	6,00	
DESSIN CHARLELIE	20,00	
DIGIGRAPHIE	300,00	
ENVELOPPE	0,20	
GOMME ANIMAL	4,50	
GOMME OISEAU	4,50	
POT A CRAYON	3,20	
MAGNET DRAGON NIKI DE ST PHALLE	5,80	
MAGNET RESINE	5,55	
MAGNET CARRE SILHOUETTE	3,80	
MAGNET FACTEUR	3,80	
MAGNETS "chien"	3,80	
MAGNETS "défense" noir	3,80	
MAGNETS "défense" rouge	3,80	
MAGNETS "entrée"	3,80	
MAGNETS PANORAMIQUES	3,80	
MAGNETS PHOTOS	3,80	
MAGNETS RONDS	4,80	
MARQUE PAGE	0,50	
SIGNETS	3,00	
MARQUE PAGE 3 D	12,00	
MARQUE PAGE TRENDY	6,00	

MIROIR	4,80	
POT CRAYONS	3,20	
STYLO LUMIERE	4,60	
STYLO BOULE	4,60	
STYLO LUMIERE CHEVAL	4,60	
STYLO METAL	4,60	
TIMBRES Europe et Suisse	selon tarif en vigueur	
TIMBRES France	selon tarif en vigueur	
TEXTILE		
SACS PREMIUM	6,50	
SACS SHOPPING	6,50	
TEE SHIRT ADULTES	19,90	
TEE SHIRT ENFANTS	14,90	
CASQUETTE	10,00	
PONCHOS	3,00	
VENTES ADDI		
LAMPES	5,50	
MONNAIE DE PARIS	2,00	
PORTE CLE GOUTTE	5,95	
PORTE CLE ROND METAL	5,95	
PORTE MONNAIE CLE N°11	4,40	
PORTE MONNAIE CLE N°17	6,20	
PORTE MONNAIE COULEUR	3,60	
PORTE MONNAIE FLEUR N°11	4,40	
PORTE MONNAIE FLEUR N°301	6,05	
PORTE MONNAIE PELUCHE	8,50	
EVENTAIL	4,50	
BRIQUET	2,10	
PRODUITS EN LIEN AVEC EXPO		
AFFICHE BEN	2,50	
CATALOGUE EXPO BEN	18,00	
CATALOGUE ETRANGE	7,00	
TEE SHIRT ADULTES	19,90	
SAC TOILE	4,50	
MAGNET ARTISTE	3,80	
BLOC CUBE	8,00	
MINI BLOC	5,00	
LA VIE NE S ARRETE JAMAIS	25,00	
BEN MINISTRE DES CULTURES	25,00	
C EST QUOI LA CULTURE	25,00	
BEN MINISTRE DES AFFAIRES ETRANGERES	25,00	
carte postale	0,60	
catalogue Florent Chopin Angel Art Servenin	8,00	

OUVRAGES EN LIEN AVEC L EXPO "CHEMA MADOZ"		
CHEMA MADOZ LES REGLES DU JEU	34,00	
CHEMA MADOZ ANGLE DE REFLEXION	65,00	
CHEMA MADOZ BROCHURE	3,00	
OUVRAGES EN LIEN AVEC L EXPO SAMSOFY		
LE PETIT MONDE DE SAMSOFY	13,50	
OUVRAGES EN LIEN AVEC L EXPO Mi		
CARTE POSTALE ARTISTE	1,00	
CATALOGUE Mi	5,00	
AFFICHE Mi	12,00	
OUVRAGES EN LIEN AVEC L EXPO FABRICE HYBER		
F HYBER PROTOTYPE D OBJETS EN FONCTIONNEMENT	15,00	nouveau
TETE D OR JL MYLAYNE	35,00	nouveau
HYBER MONOGRAPHIE D ART	52,00	nouveau
MATIERES PREMIERES F HYBER AU PALAIS DE TOKYO	9,00	nouveau
RICHESES	12,00	nouveau
SOMNICULUS	14,00	nouveau
CONSTRUIS LA MACHINE VOLANTE DE LEONARD DE VINCI	19,90	nouveau

DELIBERATION : Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

Délibération n° 14 : Tarifs billetterie Palais Idéal – Journées du patrimoine 2019

Le Maire propose à l'assemblée les tarifs suivants pour l'accès au Palais pendant les journées du patrimoine, les 21 et 22 septembre 2019 :

Adulte : 6 €

Visite adulte + audioguide : 8 €

Enfant : gratuit jusqu'à 16 ans inclus

Tarif groupe adulte à partir de 15 personnes : 4 €

DELIBERATION : Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

Délibération n° 15 : Demande de subvention au Département pour les actions culturelles 2020 du Palais Idéal

Monsieur le Maire explique à l'assemblée que le Conseil Départemental de la Drôme prévoit dans son règlement la possibilité de subventionner les charges de fonctionnement des structures culturelles communales.

C'est le cas du Palais Idéal, c'est pour pourquoi, il propose de faire une demande de subvention au titre de l'année 2020 pour un budget de fonctionnement prévisionnel de 150 000 €.

La participation espérée du Conseil Départemental serait de 20 000 €.

DELIBERATION : Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

Délibération n° 16 : Participation aux frais de scolarité de Melle Ella LESDALONS

Monsieur le Maire explique que l'IME ADAPEI 26 de SAINT-UZE demande à la commune de Hauterives de prendre en charge les frais de fournitures scolaires pour l'enfant Ella LESDALONS, scolarisé dans leur établissement.

Il propose au conseil de participer à hauteur de 100 €.

DELIBERATION : Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

Délibération n°17 : Création du contrat d'emploi saisonnier au Palais idéal

L'autorité territoriale explique au conseil que :

Vu la [loi n° 82-213 du 2 mars 1982](#) relative aux droits et libertés des communes et de leurs établissements publics,

Vu la [loi n° 84-53 du 26 janvier 1984](#) portant statuts de la Fonction Publique Territoriale, établissements sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement ; et que celui-ci doit mentionner sur quel grade et à quel niveau de rémunération il habilite l'autorité à recruter,

Considérant qu'en raison d'un surcroît de travail au Palais idéal pour la préparation des évènements culturels de la prochaine saison,

Il y aurait lieu, de créer 1 emploi saisonnier d'adjoint du patrimoine contractuel à temps complet ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

1. la création d'un emploi saisonnier d'adjoint du patrimoine contractuel du 1^{er} octobre 2019 au 29 février 2020.

2. de préciser que la durée hebdomadaire de l'emploi sera de 35 heures/semaine.

3. que la rémunération s'effectuera sur la base de l'IB 348, majoré 326 et l'indemnité de dimanche et jours fériés le cas échéant.

4. d'autoriser Monsieur le Maire à recruter 1 agent contractuel pour pourvoir à ces emplois.

DELIBERATION : Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

La séance est clôturée à 21 h 00.